



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21h40

DATE DE CONVOCATION
02/12/2025

AFFICHAGE LE
22/12/25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancy-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 décembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin.

Excusés : Lucie Jurcevic, Florence Collino, Audrey Tétart.

Absent : Hervé Lacroix.

Pouvoirs : Lucie Jurcevic à Bénédicte Lavier, Audrey Tétard à Gérard Dèque et Florence Collino à Samuel Péridy

Secrétaire : Bénédicte LAVIER

SMMO : REVERSEMENT DE LA TRM

Depuis 2022, la commune était liée à la station par une convention concernant le versement de la taxe sur les remontées mécaniques, à hauteur de 60 % plafonné à 30 000 €.

En 2024, face aux difficultés de la station, les élus du comité syndical ont proposé de reverser l'intégralité de cette taxe et non les 60 % prévus.

Le montant de taxe perçu pour l'année 2024 était de 61 972,22 € (part communale - 3/5 de la taxe).

M. le Maire propose de valider ce choix par délibération.

Par ailleurs, la station propose de reconduire la convention de versement de cette taxe pour les 3 années à venir.

Il convient donc de délibérer pour valider le principe d'un nouveau partenariat pour 2025-2027, même si la convention devra être soumise à délibération.

Pour 2025, le montant de la taxe s'élève à 56 955,45 € sachant qu'il manque le 4ème trimestre. Il convient de fixer le montant qui sera reversé à la station.

M. le Maire estime que la commune se doit d'accompagner la station

en consentant ce nouvel effort financier.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :

- approuve le versement total de la taxe sur les remontées mécaniques 2024 à la station,*
- se prononce en faveur d'une nouvelle convention de versement de la TRM sur les 3 années à venir, selon une convention élaborée par le SMMO qui sera à présenter en conseil municipal,*
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE

